

REPONSES A L'ETUDE DE LA GESTION ET DU CONTROLE FINANCIER

DATE le 25 avril 1978

RAPPORT DU VERIFICATEUR GENERAL
(31 MARS 1975)NOM DU MIN./ORGANISME/SOCIETE
AUTEUR DES REPONSES Conseil du Trésor

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VERIFICATEUR GENERAL	REPONSES DE L'ORGANISME EN 1975 RAPPORT	REPONSES AU 31 MARS 1978
<p>La division des services financiers devrait procéder à un examen des modalités de dépouillement du courrier pour déterminer si l'on devrait tenir un brouillard aux dépôts de dossiers.</p> <p>AMEUBLEMENT ET MATERIEL</p> <p>Le Ministère et le Secrétariat devraient mettre en place en 1975 le système comptable qu'ils sont en train d'élaborer, de façon à rendre compte quantitativement de tout l'ameublement et de tout le matériel qu'ils achètent.</p>	<p>Les dépôts de dossiers ont maintenant leur brouillard.</p> <p>L'élaboration du système est presque terminée.</p>	<p>central du courrier d'identifier les versements qui ne porteraient pas de cachets d'endossement spécial.</p> <p>Depuis le mois de mars 1978, tous les instruments négociables reçus sont inscrits dans les brouillards du Service central du courrier.</p> <p>Le système comptable concernant l'ameublement et le matériel est entré en vigueur en avril 1976. Ce système comporte des inventaires établis de la façon suivante:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) d'après la quantité 2) d'après le coût en dollars courants 3) d'après les services du ministère 4) d'après le numéro du catalogue et le nom